

Comité exécutif

Projet d'ordre du jour

Vendredi 3 juillet 2026 (10h00 – 12h30 CEST)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

10h00 Bienvenue de la présidence, Yobana Bermúdez

10h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal des dernières réunions (12.06.26)

10h10 Points d'action

- Situation des points d'action de la dernière réunion - informations

10h15 Durabilité

- Présentation du « Manifeste pour la durabilité – Le point de vue de la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture » de Seafood Europe par un représentant de l'organisation

10h45 Programme de travail de la 10e année (2025-2026)

- Mise à jour sur la mise en œuvre des livrables par Pedro Reis Santos, Secrétaire général
- Mise à jour sur la mise en œuvre du budget par Dawlat Bik, responsable des finances

11h00 Cotisations d'adhésion

- Examen d'une mise à jour des cotisations annuelles pour la participation à l'Assemblée générale et aux groupes de travail

11h15 Programme de travail de la 11e année (2026-2027)

- Présentation des priorités, des livrables et de la planification par Pedro Reis Santos, Secrétaire général
- Présentation du projet de budget par Dawlat Bik, responsable des finances

11h45 Secrétariat

- Décision sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour contracter des services administratifs et financiers pour la période 2026-2029

12h00 Représentation externe

- Retour sur les réunions suivantes :
 - Conférence de haut niveau sur les îles et communautés côtières (Paphos, 26 juin 2026) par Daniel Voces (Europêche)
 - Dialogue de mise en œuvre sur la politique aquacole de l'UE (Bruxelles, 30 juin 2026) par Yobana Bermúdez (Président)



- Préparation de la prochaine réunion inter-Conseils consultatifs (Bruxelles, 15 juillet 2026)

12h20 Questions diverses

12h25 Résumé des points d'action

12h30 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Objet	Contexte	Objectif	Documents
Informations	Durabilité	En novembre 2025, Seafood Europe a publié le « Manifeste pour la durabilité », un document exposant la vision et le cadre du secteur de la transformation et du commerce pour orienter ses engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Ce document vise à placer la durabilité au cœur des priorités opérationnelles de la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture.	Présentation du document par un représentant de Seafood Europe.	- Manifeste
Informations	Programme de travail de la 10e année (2025-2026)	L'année d'exploitation du MAC correspond du 1er octobre au 30 septembre. Conformément au Règlement de procédure, le Comité exécutif doit préparer le plan stratégique et le budget pour l'année opérationnelle suivante. Dans le cadre de l'approche à somme forfaitaire de la subvention annuelle d'exploitation accordée par DG MARE, 50 % du livrable du programme de travail doit être atteint pour recevoir le paiement complet.	Mises à jour sur la mise en œuvre des livrables du programme de travail en cours. Mise à jour sur la mise en œuvre du budget actuel.	- Programme de travail
Décision	Cotisations d'adhésion	Conformément au point 3 (b) du Règlement de procédure, les cotisations sont déterminées par l'Assemblée générale sur proposition du Comité exécutif. L'article 7 de nos statuts stipule que le montant maximal ne doit pas dépasser 2000 EUR par an. Actuellement, les membres paient une cotisation annuelle de 200 EUR pour leur participation à l'Assemblée générale, une cotisation de 300 EUR pour les Groupes de Travail et une redevance de 400 EUR pour le Comité Exécutif.	Décision concernant une mise à jour des cotisations annuelles pour la participation à l'Assemblée générale et aux groupes de travail.	

Décision	Programme de travail de la 11e année (2026-2026)	L'année d'exploitation du MAC correspond du 1er octobre au 30 septembre. Conformément au Règlement de procédure, le Comité exécutif doit préparer le plan stratégique et le budget pour l'année opérationnelle suivante. Conformément aux règles financières applicables, le projet doit être soumis au DG MARE deux mois avant le début de la nouvelle année opérationnelle. Conformément au Règlement de procédure, l'Assemblée générale approuve le programme de travail et le budget.	Préparation du projet de programme de travail et du projet de budget pour l'année opérationnelle suivante. Soumission pour examen à DG MARE avant le 31 juillet 2025. Approbation formelle par l'Assemblée générale lors de la réunion de janvier 2026.	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de programme de travail (par email / Zone des membres) - Projet de budget (par email / Zone des membres)
Décision	Secrétariat	En 2023, à la suite d'une procédure d'appel d'offres, le MAC a signé un contrat avec EBCD pour la fourniture de services de soutien administrative et financier couvrant la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026.	Décision sur le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2026.	- Appel à appels d'offres (2023)
Informations	Représentation externe	Le 26 juin 2026, à l'invitation de la Présidence chypriote du Conseil et de la Commission européenne, le MAC a assisté à la Conférence de haut niveau sur les îles et communautés côtières. Le 30 juin 2026, à l'invitation du commissaire Kadis et du DG MARE, le MAC a assisté au Dialogue de mise en œuvre sur la politique européenne en aquaculture. La prochaine réunion inter-conseils consultatifs aura lieu le 15 juillet 2026.	Des rapports des différents représentants sur les réunions externes. Préparation pour les réunions à venir.	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence de haut niveau - Dialogue sur la mise en œuvre - Réunion inter-conseils consultatifs